



Délai non respecté pour la pose d'une cheminée

Par **Trement**, le **04/01/2010** à **12:14**

Bonjour,

Nous avons passé la commande d'un insert et de son installation, le bon de commande signé précise une livraison "ferme" semaine 1 ou 2 2010 (livraison négociée avec le vendeur, sachant que nous sommes absents à partir de la fin semaine 2).

nous venons de recevoir un avis nous précisant que la pose sera effectuée le 23 janvier, donc plus tard que prévu. Pensez vous qu'il puisse y avoir un recours possible. L'installateur a été contacté mais ne veut pas changer sa date, ou pour plus tard évidemment!

Merci de votre aide, cdt.